

10h15

Encore sous le choc, Maxime doit rapidement reprendre ses esprits. Après tout, l'entreprise va porter plainte et lui verser son salaire malgré tout. Il s'en tire bien. Il arrive en courant dans son bureau pour récupérer ses dossiers et se rendre à sa visioconférence. Ce matin, il doit présenter à son client les avancées du projet en cours. La solution développée par son équipe devrait correspondre en tous points au besoin exprimé par le client. Il a travaillé dur et espère bien recevoir les félicitations de Karine, sa boss, ce qui ferait peut-être oublier sa participation à la messagerie privée de ses collègues.

Soucieux de communiquer efficacement à distance, Maxime lance un des logiciels de visioconférence utilisé habituellement par tous ses collègues.

En raison de la criticité des informations et de l'enjeu économique pour l'entreprise, Karine l'interroge sur la confidentialité et le respect du traitement des données par l'éditeur du logiciel. Maxime n'a pas vraiment étudié la question, ce n'est d'ailleurs pas vraiment une question pour lui. Il bredouille, grimace et lâche finalement qu'il utilise la même solution que les autres. « Tout le monde utilise ça... ça doit être comme il faut, ça fait le boulot ». Sa chef n'est pas vraiment convaincue. De toute façon, il est trop tard pour penser à une autre solution, le rendez-vous commence dans cinq minutes.

La réunion terminée, Maxime est soulagé. Le client semble content. Il promet à Karine de lui envoyer le compte-rendu et le diaporama de présentation dans la journée. Compte tenu du poids des fichiers concernés, Maxime envoie ces informations stratégiques via un système de transfert de fichiers en ligne, également très utilisé par tous ses collègues.

Mais Maxime a l'impression d'oublier quelque chose... une tâche que lui a confiée Karine... Il tourne nerveusement en rond dans la salle de réunion. Eurêka ! Le formulaire ! Elle lui a demandé de rédiger un formulaire en urgence avec quelques questions pour tous les salariés de l'entreprise afin de connaître les souhaits de dates de vacances et d'autres informations pour organiser la période estivale. Il devait lui renvoyer avant midi... Il s'assoit et rédige fiévreusement à la hâte un formulaire ainsi qu'un questionnaire en ligne. Il ne se pose pas de questions et utilise les mêmes sites et services gratuits que ces collègues.

A. Les risques

Les programmes de visioconférence les plus connus comme Zoom, Skype¹, Microsoft Teams, Google Meet, etc. n'ont pas toujours prouvé leur engagement en faveur de notre sécurité et de notre vie privée². Une étude de consommateurs américaine a même démontré l'inverse³. Ces logiciels et services collectent beaucoup de données et de métadonnées, et il est maintenant avéré que certains services de visioconférence partagent les données des utilisateurs avec des sociétés tierces^{4 5}.

Que ce soit à titre personnel ou professionnel, il est important d'utiliser un service qui offre de meilleures garanties en matière de sécurité et de confidentialité.

Que ce soit à titre personnel ou professionnel, il est possible que vous utilisiez une application de prise de note. Ce type d'application peut regorger d'informations personnelles et professionnelles : captures d'écran, notes personnelles, liens URL, rendez-vous, etc. Compte tenu de la sensibilité de ces notes, il est urgent de chiffrer et sauvegarder ce type de dossier. Au préalable, il faudra prendre un soin particulier au choix de la solution. Certains services ont des politiques de confidentialité peu rassurantes...⁶

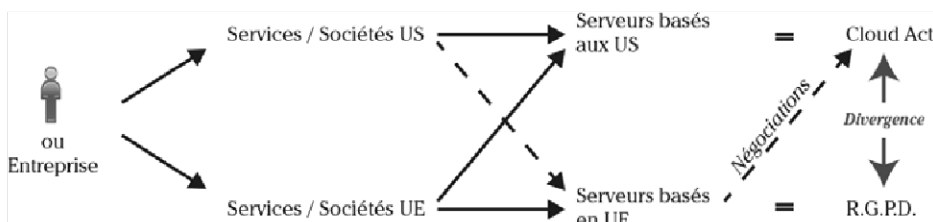
De même pour le transfert du compte-rendu, il faut toujours se demander par où transitent ces précieuses informations. Où est basé le serveur par lequel va transiter le fichier ? Combien de temps restera-t-il sur ce serveur ? Êtes-vous toujours propriétaire de ces données ?

Il en est de même pour les formulaires et questionnaires en ligne, si vous utilisez un service gratuit, il y a de fortes chances que le service collecte les informations. L'habitude de passer par un outil gratuit mis en ligne par une société de type Big Tech peut être dommageable pour vos activités personnelles et professionnelles. Imaginons que le formulaire soit destiné à des cadres sur un sujet en lien avec un contrat stratégique, le rachat d'une entreprise ou un autre sujet sensible. Il ne serait clairement pas raisonnable de laisser ces informations sur des serveurs étrangers. Par ailleurs, ce type de formulaire est une nouvelle source de données personnelles importantes : vous y annoncez votre participation à un événement, l'heure, la date, le sujet, les personnes concernées, etc.

Compte tenu de la législation américaine (*cloud act*) qui est extraterritoriale et peu favorable à la protection des données, il est conseillé de choisir des services français ou européens sous législation RGPD, que ce soit pour une utilisation personnelle ou professionnelle.

1. Actualités et exemples

- ▶ En avril 2020, Zoom s'est fait pirater 500 000 comptes⁷.
- ▶ En juin 2020, la CNIL a déconseillé l'utilisation de solutions telles que Zoom, Microsoft Teams et Google Docs dans l'enseignement supérieur^{8,9}.
- ▶ En 2021, le Commissaire à la protection des données et à la liberté d'information de Hambourg a vivement déconseillé l'utilisation de Zoom qui n'est pas en conformité avec le RGPD et collecte des données privées d'utilisateurs pour les envoyer aux États-Unis¹⁰.



Au vote du RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données) dans l'UE, les États-Unis ont réagi en votant le Cloud Act (Clarifying Lawful Overseas Use of Data Act). Tandis que le RGPD garantit la protection des données des citoyens des pays européens en interdisant notamment leur transfert en dehors de l'UE, le Cloud Act, lui, autorise les États-Unis, sur la base de la nationalité de l'entreprise, à réclamer des données personnelles quel que soit le lieu où elles sont stockées, y compris au sein de l'UE. Les deux législations sont donc fondamentalement opposées tant au niveau des moyens que de leurs objectifs. La seule solution pour le consommateur et les entreprises situés dans l'UE est d'utiliser des services numériques souverains sous législation RGPD.

B. Conseils pratiques

1. Pour tous

- ☞ Privilégiez toujours des solutions de visioconférence axées sur la sécurité et la confidentialité. Faciles à mettre en place, ces solutions conviennent très bien aux besoins des particuliers et des entreprises.

Jitsi Meet¹¹ (ne nécessite pas la création d'un compte), Jami¹², kMeet d'Infomaniak¹³, Tixeo¹⁴ (payant, recommandé par l'ANSSI¹⁵)

- ☞ Pour les formulaires, sondages, outils d'organisation et de prise de rendez-vous, orientez-vous vers des services libres qui ne collectent pas et n'exploitent pas vos données personnelles.

Services Framasoft¹⁶, Framadate¹⁷ (à la place de Doodle), Yakforms¹⁸ (à la place de Google Forms), etc.

- ☞ Orientez-vous vers des logiciels de bureautique libres et/ou open source. Les logiciels libres sont maintenant recommandés par l'administration dans le cadre de notre souveraineté numérique¹⁹.

LibreOffice²⁰, OpenOffice²¹ ; les logiciels collaboratifs pour les professionnels : Collabora Office²², Only Office²³

- ☞ Utilisez des services de transfert de fichiers qui respectent vos données, les stockent en France ou en Europe et vous assurent de leur effacement après utilisation. Utilisez de préférence un serveur ftp pour le transfert de fichiers car, en terme de confidentialité, aucune trace n'est laissée sur des serveurs "étrangers". Du point de vue de la sécurité, il est important d'utiliser SFTP (avec la couche de sécurité) plutôt que FTP. Il est intéressant de noter que la fondation Mozilla²⁴ et Google²⁵ ont par ailleurs annoncé assez récemment ne plus prendre en charge le protocole sur leur navigateur respectif. Le protocole FTP est en effet assez ancien.

Smash²⁶, SwissTransfer²⁷, Tresorit Send²⁸, OnionShare²⁹ (transite par le réseau sécurisé TOR)

- ☞ Choisissez une application de prise de notes qui permet le chiffrement et le stockage local.

Joplin³⁰

- ☞ Créez une archive du/des fichiers à transférer et ajoutez-y un mot de passe long

7-Zip³¹

2. Pour les utilisateurs avancés

- ☞ Ne transférez vos fichiers les plus sensibles que par le biais d'un serveur que vous possédez ou qui appartient à votre entreprise.
- ☞ Si vous utilisez un service de transfert de fichiers, chiffrez préalablement le fichier à envoyer, ajoutez un mot de passe et définissez une expiration du transfert.

C. Notes

¹ <https://www.phonandroid.com/skype-malgre-polemique-microsoft-va-continuer-ecouter-conversations.html>

² <https://siecledigital.fr/2020/05/08/meet-teams-et-webex-epingles-pour-des-soucis-lies-aux-donnees-personnelles/>

³ <https://www.consumerreports.org/video-conferencing-services/videoconferencing-privacy-issues-google-microsoft-webex/>

⁴ https://www.bfmtv.com/amp/tech/protection-des-donnees-zoom-paie-85-millions-de-dollars-pour-eviter-des-poursuites_AD-202108020021.html

⁵ <https://www.forbes.fr/technologie/pourquoi-zoom-est-un-risque-pour-la-vie-privee/>

⁶ <https://www.numerama.com/tech/217336-evernote-renonce-a-autoriser-ses-employes-a-lire-vos-notes.html>

⁷ <https://www.phonandroid.com/zoom-mots-de-passe-500-000-comptes-pirates-vente-dark-web.html>

⁸ https://www.bfmtv.com/tech/la-cnll-deconseille-d-utiliser-teams-ou-zoom-dans-l-enseignement-superieur_AN-202105310223.html

⁹ <https://www.franceinter.fr/emissions/net-plus-ultra/net-plus-ultra-04-juin-2021>

¹⁰ <https://www.phonandroid.com/zoom-le-service-de-videoconference-violerait-le-rgpd-hambourg-conseille-de-ne-plus-lutiliser.html>

¹¹ <https://meet.jit.si/>

¹² <https://jami.net/>

¹³ <https://kmeet.infomaniak.com/>

¹⁴ <https://www.tixeo.com/en/>

¹⁵ Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information - <https://www.ssi.gouv.fr/>

¹⁶ <https://framasoftware.org/fr/>

¹⁷ <https://framadate.org/>

¹⁸ <https://yakforms.org/>

¹⁹ Assemblée Nationale, Rapport d'information, « Bâtir et promouvoir une souveraineté numérique nationale et européenne », proposition n°152, p.139 : « Proposition n° 52 : Imposer au sein de l'administration le recours systématique au logiciel libre, en faisant de l'utilisation de solutions propriétaires une exception. »

²⁰ <https://www.libreoffice.org/>

²¹ <https://www.openoffice.org/>

²² <https://www.collaboraoffice.com/fr/>

²³ <https://www.onlyoffice.com/fr/>

²⁴ <https://web.developpez.com/actu/314325/Mozilla-va-desactiver-la-prise-en-charge-de-FTP-dans-Firefox-a-partir-de-la-version-88-qui-sera-publiee-le-19-avril-2021-et-supprimera-completement-l-implementation-de-FTP-dans-Firefox-90/>

²⁵ <https://www.developpez.com/actu/274072/Google-annonce-qu-il-rendra-le-support-FTP-dans-Chrome-obsolete-et-procedera-a-sa-suppression-definitive-a-partir-de-Chrome-82-qui-sera-disponible-en-2020/>

²⁶ <https://fr.fromsmash.com/>

²⁷ <https://www.swisstransfer.com/fr>

²⁸ <https://send.tresorit.com/>

²⁹ <https://onionshare.org/>

³⁰ <https://joplinapp.org/>

³¹ <https://www.7-zip.org/>